

Le Québec et le Canada, dimanche 28 janvier 2001, p. A6

Des "pratiques douteuses" au sein du parti

Corbeil, Michel

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) affirme avoir détecté des trous inquiétants dans la Loi sur le financement des partis politiques.

Hier, les membres du syndicat, qui revendique depuis des années d'importants ajustements de salaire de la part de l'État-employeur, ont accueilli avec un tract les participants au conseil national du PQ.

Ils ont aussi remis une lettre adressée en novembre à Guy Chevrette, le ministre responsable de la Réforme électorale. Selon cette missive, "de nombreux indices nous laissent croire à un glissement vers des pratiques anciennes tant dénoncées par le fondateur du Parti québécois", feu René Lévesque, en matière de patronage et de souscriptions à des formations politiques.

C'est par l'utilisation astucieuse des nouvelles technologies que l'Association a mis à jour ce qu'elle considère être un "glissement". Ses dirigeants ont placé sur support informatique le relevé des souscripteurs que publie le Directeur général des élections. Le recoupement des noms des donateurs, des sommes versées et des adresses civiques a suscité les inquiétudes du syndicat.

Dans sa lettre, le président de l'Association, Pierre Sirois, souligne quelques pratiques qu'il qualifie de "douteuses". À ses yeux, il faut se poser des questions sur les motivations des 400 personnes qui ont donné au PQ en même temps qu'au Parti libéral du Québec. "Il est assez cocasse de voir les efforts déployés par ceux-ci pour rester discrets. L'orthographe, l'adresse ou le code postal sont presque systématiquement modifiés", écrit M. Sirois.

Ce qui lui paraît moins drôle, c'est qu'une "forte proportion de ces souscripteurs sont liés à des entreprises susceptibles d'obtenir des contrats du gouvernement". Les recherches de l'APIGQ ont aussi révélé que beaucoup de personnes versant la contribution maximale de 3000 \$ "gravitent autour des chantiers de construction". Selon l'Association, dans certains cas, des firmes contournent l'esprit de la loi: plusieurs de ces dirigeants versent des dons qui, au total, peuvent atteindre 30 000 \$ pour une entreprise.

Il n'a pas été possible de savoir si Québec réagira aux recommandations de l'Association. Outre l'interdiction de financer plus d'un parti par donateur, elle réclame que soit illégal le versement de dons dans plus d'une circonscription et que cesse l'habitude de passer l'éponge lors d'une première offense à la loi qui limite la contribution à 3000 \$.